



L'an deux mille vingt-trois le 15 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale 8 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie - M. FAUCHEUR Dominique - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe- Mme MARCHAL Astrid - M. DELATTE Hubert
M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès
M. MORESE Yannick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M.
L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M.
DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme
ROJAS Magali M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

Procurations : Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. LE GUERNIGOU Nicolas –
M. BAUDOUIN Cédric à M. Philippe VOINSON – M. VINCENT Yvon à M. CHANE Alain –

Excusé(e)s : Mme MARANDE Carole – Mme CHERY Chantal – M. COLOMBI Philippe -M. JOLY Philippe – M. BASTIEN
Claude – M. MOUGINET Dominique -

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **45 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 4

Excusés : 6

Votants : 45

Date d'affichage : 21 juin 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45

Contre

Absentions :

FINANCES

04/06/2023

BUDGET EAU POTABLE -

Décision modificative 01/2023 – régularisation 040 / 042 – opération d'ordre

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle que des amortissements sur des études ont été réalisés les années antérieures.

Ces études n'ayant pas été suivies de travaux, il convient de procéder à l'annulation desdits amortissements

Pour ce faire lors de l'élaboration du budget eau potable des opérations d'ordre ont été inscrites :

Dépenses d'investissement – article 28031 + 1 553 €

Recettes d'investissement – article 1068 + 1 553 €

Il s'avère que ces opérations ne devaient pas donner lieu à une inscription budgétaire mais à un certificat administratif à transmettre au centre des finances publiques, afin que leurs services effectuent les écritures comptables. Il convient donc de mettre à jour le budget eau potable 2023. Les mouvements suivants sont à passer :

Dépenses d'investissement – article 28031 - 1 553 €

Recettes d'investissement – article 1068 - 1 553 €

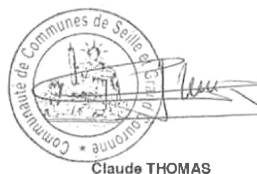
Cette régularisation n'a pas d'impact sur le résultat du budget.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **Approuve** la mise à jour du budget eau potable comme suit :

Dépenses d'investissement – article 28031 - 1 553 €

Recettes d'investissement – article 1068 - 1 553 €



CLAUDE THOMAS
2023.06.19 17:08:42 +0200
Ref:20230619_160201_2-1-O
Signature numérique
le Président